

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Avril 2018

Le vingt-six Avril deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire suppléant, 1er adjoint.

**Etaient présents** : MM. Jean-Marie BRUNETEAU, Jean-Marc PATRON, Bernard CORMERAIS, René HERVOUET, Claude FIGUREAU, Clément MICHAUD, Charles JEANNEAU, Mme Sandrine HUGOT.

**Etaient excusées** : Mme Catherine PROU donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mmes Sonia DUFIEF, Julie BAZUREAU.

**Etait absent** : M. Christophe CHAULOUX.

Date de la convocation : 20 Avril 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de présents : 8  
Nombre de votants : 9

Mme Sandrine HUGOT est nommée secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 13 Avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **1) Choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif : (D2018-04-26-01)**

Vu les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L.1413-1 des collectivités territoriales,

M. BRUNETEAU Jean-Marie, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que le contrat d'affermage conclu avec la SAUR pour la commune de LA MARNE arrivera à échéance le 31 Décembre 2018.

Un rapport liminaire a été rédigé en vue de présenter les différents modes de gestion envisageables et éclairer les élus au regard du choix de mode de gestion à réaliser.

M. BRUNETEAU présente ensuite à l'assemblée le rapport prévu par l'article L 1411-4 du CGCT. Ce rapport met en évidence :

- que les contraintes techniques pour la gestion du service public d'assainissement sont de plus en plus difficiles et contraignantes techniquement et que la commune ne dispose pas de personnel spécialisé ni de structure technique opérationnelle,
- qu'il convient également de tenir compte d'une réglementation de plus en plus stricte en matière de qualité et de contrôle, et des exigences croissantes des consommateurs en matière de qualité de service.
- que le mode de gestion actuel, qui est la délégation de service, donne satisfaction.

Par conséquent, le choix d'une délégation de service public, de type affermage, comme mode juridique d'exploitation, apparaît comme étant le mieux adapté.

Il n'est pas exclu de pouvoir confier par voie d'avenant au fermier, en cours d'exécution du contrat, la réalisation de certains travaux d'extension dans une mesure limitée.

Au regard des points précités, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer favorablement sur le principe d'une gestion délégué du Service de l'assainissement collectif, en affermage, de la commune de LA MARNE à une société spécialisée afin de bénéficier :
  - de la compétence de spécialistes dans tous les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement,
  - de techniques de pointe : informatique, automatisme, télétransmission,

- de méthodes de gestion et d'organisation éprouvées,
  - d'importants efforts de recherche et de développement,
  - d'une capacité d'adaptation de ces différents moyens à la configuration locale,
  - de ses références acquises dans la gestion de collectivités de taille au moins équivalente.
- de mandater M. BRUNETEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** le principe de délégation de service public d'assainissement collectif de la Commune,

**D'AUTORISER** M. BRUNETEAU à mettre en œuvre la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour choisir le délégataire.

## **2) Questions diverses**

### **Projet de Territoire**

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique a décidé de s'appuyer sur l'expertise de l'Agence Nantaise AURAN pour l'accompagner dans l'élaboration de son projet de territoire.

A cet effet, 3 journées de terrain seront organisées autour de 10 thématiques sur l'ensemble des Communes du Territoire : les 8 – 15 et 21 juin 2018. 2 ou 3 élus par commune devront être présents lors ces journées.

M. Jean-Marc PATRON, M. Clément MICHAUD et Mme Sandrine HUGOT acceptent d'y assister.

### **Projet culturel**

Une présentation du projet sera faite dans chaque commune par la Commission Intercommunale.

### **Elections municipales**

Suite à la démission de M. Christophe CHAULOUX, en sa qualité de Maire et en raison du caractère incomplet du Conseil Municipal (suite aux 3 démissions précédentes), de nouvelles élections municipales seront organisées les 27 Mai et s'il y a lieu le 3 Juin 2018. Un planning pour la tenue des permanences sera établi prochainement.

### **Panneau électronique**

Le panneau de communication est installé et en fonctionnement.

### **Travaux bibliothèque et réhabilitation salle des sports**

M. Jean-Marc PATRON fait un point sur les travaux et études en cours.

### **Commerces**

Un suivi des commerces est présenté par M. Claude FIGUREAU.

### **Travaux rue de Nantes – 1<sup>ère</sup> tranche**

Les travaux d'aménagement de trottoir se poursuivent.

La séance est levée à 21 heures 18 minutes.